

Projet de déclaration sur la situation politique au Tchad

Visioconférence | 29 juin 2021

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie par visioconférence le 29 juin 2021 :

- CONSIDÉRANT** qu'à la suite du décès du Président Idriss Déby Itno, un Conseil militaire de transition (CMT) a pris le pouvoir et mis en place un gouvernement de transition dirigé par Mahamat Idriss Déby, fils du président tchadien ;
- CONSIDÉRANT** que le CMT a dissous le gouvernement et l'Assemblée nationale et mis en place une « charte de transition » pour remplacer la Constitution pour une période de 18 mois ;
- CONSIDÉRANT** que la Constitution tchadienne dispose qu'en cas de vacance du pouvoir ou d'incapacité permanente du chef de l'État, la présidence par intérim est exercée par le président de l'Assemblée nationale, qui doit organiser des élections dans un délai de 45 à 90 jours ;
- CONSIDÉRANT** que le 2 mai, le CMT a nommé un gouvernement de transition dirigé par un Premier ministre civil, Albert Pahimi Padacké, avec la participation de certains membres de l'opposition ;
- CONSIDÉRANT** que la situation sécuritaire dans la région du Sahel s'est fortement détériorée ces dernières années, ce qui constitue une menace sérieuse pour la sécurité régionale et internationale ; et que les violations des droits humains, les massacres et les actes extrémistes se sont aggravés ;
- RECONNAISSANT** le rôle important que joue le Tchad dans la lutte contre le terrorisme au sein du G5-Sahel ;
- SE RÉFÉRANT** aux dispositions de la Déclaration de Bamako qui stipules que « pour préserver la démocratie, la Francophonie condamne les coups d'État et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou autre moyen illégal » ;
- CONDAMNE** le coup d'État perpétré le 20 avril 2021 par le CMT et la rupture de l'ordre constitutionnel entraînant la suspension de la Constitution ainsi que la dissolution de l'Assemblée nationale ;
- PREND ACTE** de la suspension *de facto* de la section tchadienne de l'APF ;

- DÉPLORE** que la charte de la transition n'ait pas été soumise à une consultation démocratique ;
- EXIGE** un retour rapide et sans entrave à l'ordre constitutionnel et à la mise en place d'un processus de transition démocratique et pacifique conduisant rapidement à des élections libres, transparentes et crédibles et auxquelles les autorités de la Transition ne seront pas éligibles ;
- EXHORTE** les autorités à mettre en place dans les plus brefs délais un Conseil national de Transition, qui devra faire office d'organe législatif durant la transition et qui sera chargé de rédiger une nouvelle Constitution ;
- RAPPELLE** qu'une véritable transition et réforme démocratique doit être menée par des civils et permettre la participation pleine et active des organisations de la société civile, des femmes et des jeunes, des partis d'opposition et de la presse libre, qui devraient être en mesure d'œuvrer sans violence, intimidation ou restrictions ;
- DEMANDE** de créer et de garantir les conditions d'un dialogue national inclusif et transparent entre le gouvernement et les acteurs de la société civile ;
- CONDAMNE** l'usage disproportionnée de la force armée employé par le gouvernement militaire contre des manifestants le 27 avril 2021 ayant fait six morts, des dizaines de blessés et plus de 700 personnes arrêtées lors des affrontements contre le pouvoir depuis la mort du Président Idriss Déby Itno ;
- APPELLE** à ce qu'en aucun cas la force soit employée à l'encontre de manifestants exprimant leur liberté fondamentale d'expression et de manifestation pacifique et **INSISTE** sur l'importance du strict respect des conventions internationales en matière de droits humains ;
- DÉPLORE** la recrudescence des offensives de groupes armés causant le décès récurrent de civils et de militaires et insiste sur la préservation de l'intégrité et de la stabilité territoriales du Tchad dans le contexte sécuritaire fragile de la région ;
- APPELLE** à l'apaisement avec la République centrafricaine et à l'instauration d'un dialogue sincère et constructif entre les deux pays ;
- DEMEURE** attentive à l'évolution de la situation politique et sécuritaire au Tchad et **INVITE** les organisations et les partenaires internationaux à faire face à la situation au Tchad avec réalisme pour le bien-être de la population tchadienne ;
- EXPRIME** sa disponibilité à s'inscrire dans une démarche d'accompagnement de ce pays, auprès des acteurs internationaux.